

Maîtriser le droit de préemption en immobilier : Procédures et Sécurisation des Ventes

Le 07/10/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre le cadre juridique du droit de préemption.
- Identifier les droits de préemption applicables en fonction des types de vente.
- Maîtriser les procédures légales de purge des droits de préemption.
- Rédiger des conditions suspensives adaptées à chaque situation.
- Assurer la conformité des démarches pour sécuriser les transactions immobilières.

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

Jour 1 : Comprendre et Identifier les Droits de Préemption

Matin : Introduction au Droit de Préemption

Définition et principes fondamentaux du droit de préemption.

Les différents types de droits de préemption :

- Droit de préemption urbain (DPU).
- Droit de préemption des SAFER.
- Autres droits spécifiques (locataires, État, etc.).

Analyse des ventes concernées :

- Quels biens et quelles situations déclenchent un droit de préemption ?
- Différences entre ventes libres, ventes forcées et ventes aux enchères.

Après-midi : Identification des Droits de Préemption Applicables

Étude approfondie des cas pratiques :

- Identifier le ou les droits de préemption en fonction du contexte de la vente.
- Analyse des documents nécessaires (cadastre, PLU, etc.).

CONTACTEZ
NOUS

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382



Focus sur le droit de préemption urbain (DPU) :

- Zones concernées et modalités d'application.
- Rôle des collectivités locales.

Questions/réponses et échanges autour de situations concrètes.

Jour 2 : Maîtriser les Procédures et Rédiger les Conditions Suspensives

Matin : La Procédure de Purge des Droits de Préemption

Étapes clés de la purge des droits de préemption :

- Notification préalable à l'autorité compétente.
- Délais de réponse et conséquences d'absence de réponse.

Gestion des refus ou des acceptations de préemption :

- Cas d'exercice du droit de préemption.
- Contestation et recours possibles.

Sécurisation juridique des démarches :

- Vérification des délais et des formalités.
- Documentation et traçabilité.

Après-midi : Rédaction des Conditions Suspensives et Cas Pratiques

Rédiger des clauses suspensives adaptées :

- Conditions liées à la purge des droits de préemption.
- Intégration des délais et obligations dans les compromis de vente.

Études de cas pratiques :

- Analyse et rédaction de clauses pour différents scénarios.
- Résolution de problématiques complexes (multiplicité des droits de préemption, conflits, etc.).

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail
- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382